

SAMEDI 30 AVRIL 2022
MILICES GARDE-CÔTES
ET DÉFENSE DES CÔTES EN BRETAGNE (1689-1783)
PAR YANN LAGADEC¹

Dans ses carnets de guerre, Charles Le Goffic décrit à plusieurs reprises la présence de territoriaux à Ploumanac'h. Le 25 septembre 1914 par exemple, il note : « Soldat de la territoriale occupés à la garde du sémaphore de Ploumanac'h et commandés par le sergent Balcou. Le caporal – un vicaire – dit tous les matins sa messe à La Clarté, à l'issue de laquelle on va boire la goutte chez Aimée »² La crainte d'un débarquement allemand sur les côtes de Bretagne ou de Normandie est réelle en effet à cette date, justifiant cette présence de troupes dans le Trégor. Dans son ouvrage « Bourguignottes et pompons rouges », paru en 1916, le même écrit :

« Nous en sommes moralement sûrs aujourd'hui : escomptant la défection de l'Angleterre, l'Allemagne avait préparé un débarquement à Bréhat, dans le Trieux, la baie de Lannion et de Morlaix. Ces pacifiques baigneurs allemands, c'étaient les troupes de « l'avant-guerre » [...], les éclaireurs de la flotte et de l'armée d'occupation qui devait nous prendre à revers »³.

Si la réalité est sans doute assez différente, les propos du futur académicien illustrent néanmoins la permanence d'une crainte ancienne, durable sur le littoral breton : celle d'une nouvelle « descente » conduite par une flotte ennemie, comparable à ces nombreux débarquements qu'ont connu les côtes de Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution. Les exemples en sont nombreux en effet, des raids anglais contre Morlaix en 1522 ou le Conquet en 1558 à l'affaire de Quiberon en 1795. La défense des côtes est donc un enjeu essentiel, justifiant l'organisation d'un « corps » qui en fait sa mission unique : la milice garde-côtes.

L'origine de cette institution est ancienne : un mandement du duc de Bretagne, en 1483, évoque une troupe spécialement affectée à la protection des côtes. Un premier texte réglementaire royal date d'Henri III et esquisse déjà la future organisation de la milice. Mais ce sont les tensions avec l'Angleterre qui conduisent à l'adoption de la grande ordonnance sur la marine de 1681, une ordonnance qui consacre un passage à ce sujet. Pourtant, l'organisation de cette troupe demeure longtemps assez floue. Ce n'est qu'au cours de la période suivante, celle qui voit justement la multiplication de ces descentes sur les côtes de France, que la milice garde-côtes se formalise et prend les contours qu'elle aura tout au long de ce que l'on appelle la « Seconde Guerre de Cent Ans », entre 1689 et 1815.

Cette milice n'est bien entendu, dans le Trégor, en Bretagne comme ailleurs, qu'un élément parmi d'autres dans la défense des côtes contre les « offenses » ennemies. Si le ban et l'arrière-ban nobiliaires sont encore convoqués ponctuellement, comme en 1746 suite à la descente britannique contre Lorient, ou si les milices urbaines bretonnes se mobilisent à l'occasion face au danger extérieur, ce sont avant tout les troupes royales stationnées dans la province qui ont pour mission de repousser l'ennemi : au milieu du XVIII^e siècle, près de 10 000 soldats, fantassins ou cavaliers, cantonnent ainsi en Bretagne. Si les bataillons d'infanterie sont répartis le long des côtes, à proximité des principales cibles potentielles pour l'ennemi, à commencer par les ports – Brest, Saint-Malo, Lorient entre autres –, les escadrons de cavalerie et de dragons sont en général à l'intérieur des terres, afin de pouvoir gagner rapidement l'un ou l'autre des points de la province qui serait menacé, tout en bénéficiant de fourrages plus abondants. Cette dispersion des troupes explique l'attention portée par le duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne, à l'amélioration du réseau routier dès sa nomination, en 1753 : mal perçus par la population, les travaux qu'il entreprend permettent cependant de faciliter les communications à travers la province, notamment en direction des côtes.

Ces troupes royales ne peuvent pas tout cependant, d'où l'importance de la milice garde-côtes. Initialement recrutée parmi les habitants du littoral jusqu'à une demi-lieue dans l'intérieur des terres (2,5 km), elle concerne, à partir de 1701, toutes les paroisses jusqu'à deux lieues (env. 10 km), même si certaines paroisses font valoir la présence de marées dans certaines rias pour pouvoir y participer, à l'instar de Prat,

¹ Yann LAGADEC, Maître de conférences en Histoire, Département d'histoire Université Rennes 2/Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, EA Tempora / CReC Saint-Cyr.

² LE GOFFIC, Charles, *Mon carnet de guerre, 1914-1919. La Bretagne et Paris pendant la Grande Guerre*, Lannion, An Arlach Embannadurioù, 2018, p. 34.

³ LE GOFFIC, Charles, *Bourguignottes et pompons rouges*, Paris, Editions Georges Crès, 1916, p. 5-6.

Cavan ou encore Pluzunet, à 17 km de la côte. Le service demandé est en effet bien moins lourd que celui de la milice dite royale, mise en place en 1688. Réformée en 1716, au lendemain de la guerre de Succession d'Espagne, la garde-côtes bretonne est réorganisée par une ordonnance du 25 février 1756. Outre l'attribution aux miliciens d'un uniforme, d'une solde, d'un armement plus adapté, cette réforme conduit à un redécoupage des capitaineries qui passent de 31 à 20. Les paroisses littorales du Trégor sont ainsi réparties entre celle de Morlaix et celle de Tréguier, avant un nouveau découpage en 1759 : la première est alors divisée entre une capitainerie de Plestin-les-Grèves et une de Lannion. La Bretagne compte alors de l'ordre de 90 000 miliciens. 80 000 sont astreints au seul service de guet, essentiel cependant pour signaler la présence de navires ennemis au large des côtes, comme en juin 1758, lorsque les corps de garde de Plérin, Dahouët ou Erquy donnent l'alerte en voyant arriver une flotte britannique de 115 voiles qui débarquera à Cancale le 4. A cela il faut ajouter les 10 000 hommes des compagnies détachées, 500 par capitainerie, les seuls amenés à combattre en cas de descente ennemie. C'est parmi eux que l'on recrute les servants des batteries garde-côtes disséminées tout au long du littoral.

La descente britannique de septembre 1758 à Saint-Lunaire, qui vise, comme au mois de juin précédent, à prendre Saint-Malo, illustre à la fois les qualités et les limites de la défense de la province. Notons tout d'abord qu'en septembre comme en juin 1758, les batteries garde-côtes et les compagnies détachées ne sont pas en mesure de s'opposer au débarquement lui-même : les troupes « débarquèrent sans la moindre opposition⁴ » note par exemple un combattant britannique⁴. Il est vrai que l'on ne compte que trois pièces d'artillerie française à proximité, une douzaine dans un rayon de 20 km, alors que les seuls sloops britanniques chargés d'appuyer l'opération en alignent plus de 70. Les quelques dizaines de miliciens rassemblés à la hâte ne peuvent pas grand-chose non plus face aux centaines de grenadiers et *guards* de la première vague d'assaut.

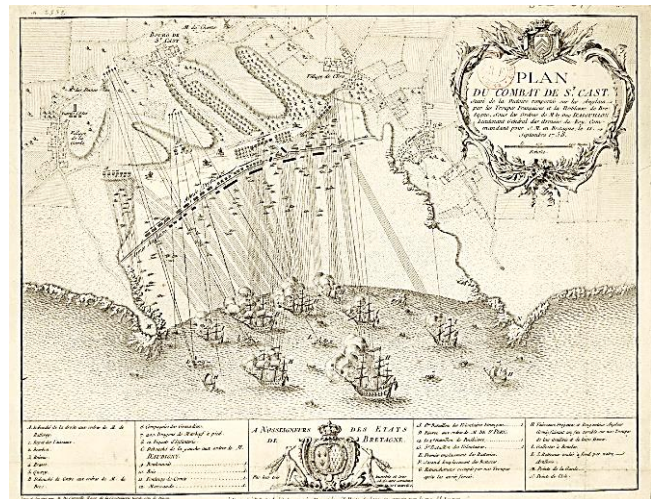


Figure 1 : Plan de la bataille de Saint-Cast
17 septembre 1758 - Levé et dessiné par M. de Courville

En revanche, dans les jours qui suivent, ces miliciens mènent une « petite guerre » contre les colonnes britanniques qui, sans contraindre leurs mouvements, constituent une gêne à la manœuvre. Le bocage se révèle propice aux embuscades de cette guérilla : mobiles et invisibles, les miliciens profitent de ce couvert pour harceler les troupes débarquées. D'après le corporal William Todd, ceci contraint à envoyer « de solides partis [...] pour couvrir nos flancs »⁵. Le même signale d'ailleurs la présence d'hypothétiques « pandours » français « faisant feu constamment sur nous depuis les bois », signe de l'effet au moins psychologique de l'action des miliciens.

Ceux-ci ne parviennent bien évidemment pas à arrêter les 8 000 Britanniques dans leur marche vers la plage de Saint-Cast où ils doivent rembarquer. Ils ne participent d'ailleurs que très marginalement au combat livré en ce lieu le 11 septembre 1758 au matin⁶. Les garde-côtes bretons ont cependant contribué à limiter l'étendue de l'activité militaire des troupes britanniques, à fournir aussi une sorte d'écran aux mouvements du corps de bataille réuni par le duc d'Aiguillon en prévision de la bataille, tout en prenant soin d'éviter une confrontation dont l'issue ne pouvait que leur être fatale. Utilisant au mieux les caractéristiques du terrain, les miliciens ont su livrer une « petite guerre » particulièrement perturbante pour les redcoats et participé ainsi de la victoire finale.

L'expérience de 1758 en pays malouin, comme celle de 1746 autour de Lorient, conduit d'ailleurs pour une part à réévaluer le rôle potentiel de la milice dans la défense des côtes. Elle n'aura cependant guère l'occasion d'en faire montre à nouveau, les Britanniques privilégiant, après l'échec de Saint-Cast, une stratégie moins coûteuse et tout aussi efficace : celle du blocus maritime des côtes bretonnes.

⁴ *An Impartial Narrative of the Last Expedition to the Coast of France*, Londres, J. Wilkie, 1758, p. 2.

⁵ TODD, William, *The Journal of Corporal Todd, 1745-1762*, Stroud, Sutton, 2001, p. 88.

⁶ Sur cette bataille, voir LAGADEC, Yann et PERREON, Stéphane (avec la collaboration de D. Hopkin), *La bataille de Saint-Cast (Bretagne, 1758). Entre histoire et mémoire*, Rennes, PUR, 2009.